



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-391
ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 11 mars 2026, le projet de règlement numéro 2026-391 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement numéro 2026-391 sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le mardi 14 avril 2026 à 19h30, à l'Hôtel de ville de Sainte-Thérèse-de-Gaspé situé au 374, route 132 ;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, situé au 374 route 132, durant les heures d'ouverture et sur le site internet de la Municipalité au www.saintetheresedegaspe.com.

Donné à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, ce 13 mars 2026.

Karine Lachance, directrice générale
et greffière-trésorière